

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 16 février 2018	N° 2018-78

Convocation du 9 février 2018

Aujourd'hui vendredi 16 février 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Arielle PIAZZA
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Nicolas BRUGERE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H jusqu'à 10h13
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h05
Mme Brigitte COLLET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h50
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h50
M. Marik FETOUH à M. Jacques MANGON à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h05
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-François EGRON à partir de 11h30
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h10
M. Alain TURBY à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Christine BOST à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 16 février 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	<i>N° 2018-78</i>

Protocole partenarial entre le groupe SNCF et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Forte de son attractivité, la Métropole de Bordeaux se développe sur un territoire en pleine croissance. Alors que la mise en service de la Ligne à grande vitesse (LGV) en juillet 2017 et la montée en puissance des grands projets d'aménagement (Euratlantique, Brazza, Aéroport, Innocampus....) vont confirmer et renforcer cette attractivité, l'enjeu de la Métropole est d'assurer l'équilibre et la qualité urbaine d'un territoire en plein dynamisme, et de faire émerger un nouveau modèle métropolitain, à la fois ambitieux et protecteur pour répondre aux besoins d'une agglomération en croissance.

La révision du Plan local d'urbanisme (PLU) approuvée en décembre 2016 reflète ces orientations en privilégiant l'optimisation de l'offre foncière mobilisable au sein des espaces urbanisables actuels et en s'appuyant prioritairement sur les sites de projets et les secteurs déjà bâtis mais présentant encore des capacités de développement.

La valorisation des emprises foncières du Groupe public ferroviaire (GPF), de par leur localisation, l'évolution de leurs usages ou l'effet de coupure qui les caractérise, constitue dans ce cadre un levier stratégique.

Le Groupe public ferroviaire accompagne largement le développement des projets menés par la Métropole, par les projets de cession de foncier ferroviaire qui accueille notamment les équipements des opérations de la Métropole ou de l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique.

La politique engagée au niveau national par le Groupe public ferroviaire pour valoriser son foncier en lien avec la modernisation de son parc d'exploitation et la rationalisation de ses activités rejoint cette démarche et conduit le groupe à accélérer le développement de projets d'aménagement urbain et immobiliers, y compris en les co-développant, sur des emprises susceptibles d'être désaffectées après redéploiement de ses activités.

Sur le territoire métropolitain, plusieurs sites s'avèrent aujourd'hui concernés par le devenir des propriétés foncières du Groupe public ferroviaire.

- la plaine rive droite, au travers des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain que sont la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bastide Niel, le projet Brazza et la ZAC des quais de Floirac, la Brazzaligne et le développement futur d'une nouvelle offre de mobilité en site propre reliant l'ensemble de ces sites aux opérations d'aménagement d'Euratlantique et à la rive gauche,

- le site d'Hourcade sur les communes de Bègles et Villenave d'Ornon sur lequel une nouvelle offre en foncier économique doit pouvoir arriver en phase opérationnelle rapidement,
- le site de l'ancienne gare de Ravezies au Bouscat sur lequel un nouveau programme de construction est en phase d'appel à projets et l'ancienne plateforme ferroviaire réaménagée en cheminement doux.

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres sites sont susceptibles d'intégrer le protocole par voie d'avenant, au travers de la rédaction d'une fiche annexe lorsque le besoin partagé s'en fera ressentir.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole et SNCF Immobilier entendent mettre en place une démarche de travail partenarial pour partager et définir, le plus en amont possible de leur réflexion, les projets susceptibles d'être développés sur les sites du groupe public ferroviaire identifiés comme mutables, selon un calendrier et un processus à définir site par site.

Cette démarche de partenariat trouve sa traduction au travers d'un protocole entre Bordeaux Métropole et SNCF Immobilier, agissant pour le compte du Groupe public ferroviaire ; le protocole engage les deux établissements dans une démarche de collaboration active autour du devenir des parcelles ferroviaires mutables.

Un comité de pilotage associant la Métropole et SNCF Immobilier rendra régulièrement compte de l'avancement des projets sur le territoire métropolitain. Les maires seront pleinement associés aux projets portant sur le territoire de leur commune.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'intérêt conjoint entre SNCF Immobilier et Bordeaux Métropole est de poursuivre et de développer le partenariat de travail, en particulier autour des fonciers ferroviaires mutables qui concourent au développement et à l'aménagement urbain du territoire métropolitain,

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le protocole partenarial entre SNCF Immobilier et Bordeaux Métropole et à prendre toute décision s'y rapportant.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer les éventuels avenants qui restent dans le cadre contractuel du présent protocole, notamment les apports et retraits des fiches annexes décrivant les sites sur lesquels les parties engagent une collaboration active.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 février 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 MARS 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 9 MARS 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Michel DUCHENE</p>
---	--